

496

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant pour objet de modifier l'article 1953 du Code civil (responsabilité des aubergistes). (N° 225, année 1905.)

Nommée le 3 novembre 1905.

MM.

- 1^{er} BUREAU : GOURJU. *Le bon grand maître*
2^o — DENOIX. *Président*
3^o — ~~Louis LEGRAND.~~ *Secrétaire*
4^o — ~~Jules GODIN.~~ *Secrétaire et Rapporteur*
5^o — PAULIAC. *Guillaume Paul, rapporteur*
6^o — TILLAYE. *et secrétaire*
7^o — ~~LELIÈVRE.~~ *Lemarié*
8^o — Achille MAUREAU.
9^o — ~~Léonce DE SAL.~~ *Président*



2



Sienna du 7 novembre

Loi relative à la responsabilité des
ambassadeurs

Sienna du 10. 12. 1910

Sienna du 10. 12. 1910

Sienna du 10. 12. 1910

M. de

Sienna

Sienna

Sienna

Sienna du 18 Mars 1910

M. de Venise et de Venise,
M. Guillaume Parle, ministre et
rapporteur.

Le projet de la Chambre et
adopté par la Commission et au Parle
chargé de déposer le rapport d'urgence.

Le Rapporteur et Orateur

J. Parle

Sienna

Siema du 10 Juin 1910

Ordre du m. Durois

Intitule m. J. Palle

La Commission accepté e-mendement

Catalogue

Le Président

Le Secrétaire

J. Palle

Durois